

Procès verbal de la séance du C.H.S.C.T du 9 mars 2018 à 10h30

Représentants titulaires de l'administration				Représentants du personnel titulaires				
M.	MENGOLI	Bruno	présent	M.	FAYOLLE DE MANS	Marc	présent	SUD
Mme	KOWALSKI	Amandine	présente	M.	BOTTIER	Patrick	absent	SUD
				M.	MAZZOCCHI	Guglielmo	présent	SUD
				Mme	FREMY	Anne	absente	SUD
				M.	LOCICERO	Eric	présent	CGT
				M.	CHANTEUX	Jean-Marc	présent	CGT
				M.	HAMANI	Dalil	absent	CGT

Membres suppléants des représentants du personnel				
M.	HENRY	Didier	absent	SUD
M.	STEIMETZ	René	absent	SUD
M.	BERGNA	Jacques	présent	SUD
M.	ADRIAN ARANEDA	Luis	absent	SUD
M.	GAUBIN	Franck	absent	CGT
M.	MENDOZA	Marcelo	absent	CGT
M.	CHALU	Alain	absent	CGT

En outre, sont présents :

Monsieur Vincent TIFFOCHE, inspecteur santé et sécurité au travail

Monsieur Christian BROSSARD, secrétaire général

Monsieur Philippe BOURDIER, assistant de prévention (agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité).

Madame Sophie FLAMENT, responsable prévention des RPS, chef de projet groupe Jlo Conseil

Ordre du jour :

1. Présentation de Monsieur Vincent TIFFOCHE, inspecteur santé et sécurité au travail
2. Validation du PV de la séance du CHSCT du 24/06/2016
3. Présentation du DUERP par la société Jlo Conseil, suite à l'intégration du plan d'actions sur les risques psycho-sociaux
4. Bilan des OS sur les visites du CHSCT
5. Bilan sur les travaux effectués (2017) et présentation des travaux prévus sur l'année 2018
6. Parité hommes/femmes, lutte contre le harcèlement et focus sur la procédure disciplinaire et les sanctions pénales
7. Points divers (ce dernier point a été ajouté à l'ordre du jour par Monsieur Vincent TIFFOCHE en début de séance)

Secrétaire permanent du CHSCT : Monsieur Marc FAYOLLE DE MANS (SUD)

Le quorum est réuni, le président ouvre la séance à 10h45.

1/ PRESENTATION DE MONSIEUR VINCENT TIFFOCHE, INSPECTEUR SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

Monsieur Vincent TIFFOCHE souhaite ajouter à l'ordre du jour une information sur deux points :

- la note du secrétariat général relative aux orientations ministérielles en matière de santé et sécurité au travail pour l'année 2018 ;
- le nouveau référencement en matière de protection sociale complémentaire (mutuelle)

Monsieur Jean-Marc CHANTEUX souhaite, pour sa part, rajouter un point sur le sujet de l'amiante et des travaux au sein de l'établissement.

Monsieur Bruno MENGOLI propose d'aborder cela au point 5. Il propose que Monsieur Vincent TIFFOCHE se présente puis que chaque représentant du personnel et de l'administration se présente à tour de rôle.

Monsieur Vincent TIFFOCHE précise qu'il n'a pas pu venir lors du dernier CHSCT qui s'est tenu en décembre 2016. Avant d'occuper les fonctions d'inspecteur santé et sécurité au travail, il exerçait celles d'inspecteur à l'académie de Versailles. Il précise également que ses fonctions actuelles l'obligent à participer à au moins un CHSCT par an dans chaque établissement dont il a la charge. Aussi, il est souvent en déplacement (40 % en région parisienne et 60% en province).

Son rôle est de conseiller les assistants de prévention et l'équipe de direction à la prise de décision. Il veille également à la mise en œuvre des textes réglementaires applicables à la fonction publique de l'Etat. Sur ce point, il précise qu'une partie du Code de l'éducation s'applique aux écoles d'architecture.

Monsieur Bruno MENGOLI remercie Monsieur Vincent TIFFOCHE pour ces précisions. Il mentionne qu'il y a un vrai sujet sur les locaux à l'ENSA Paris La Villette car malgré la maintenance, les problèmes de conformité sont présents (ex : Ad'AP), notamment l'accès aux personnes à mobilité réduite.

L'école est engagée dans un projet de relocalisation, le ministère doit trouver un site pour créer un nouvel établissement mais ce projet est actuellement à l'arrêt. En attendant, l'établissement a demandé à obtenir des locaux provisoires. En effet, l'école dispose aujourd'hui de 8 000 m², mais compte tenu du nombre d'étudiants accueillis, il faudrait 20 000 m². L'établissement loue déjà des locaux à l'extérieur du site de Flandre : Jaurès et Cambrai. Monsieur Bruno MENGOLI précise d'ailleurs que l'audit sur les risques psycho-sociaux souligne les mauvaises conditions immobilières dans lesquelles l'école fonctionne actuellement. Ceci est source de risques psycho-sociaux pour les agents.

2/ VALIDATION DU PV DE LA SEANCE DU CHSCT DU 24/06/2016

Monsieur Bruno MENGOLI précise que l'administration a pris du retard dans la rédaction de deux procès-verbaux. Il propose que l'ordre du jour du PV du 24/06/2016 soit envoyé aux représentants du personnel pour une rédaction collective du PV.

Les représentants du personnel acceptent cette proposition.

Monsieur Vincent TIFFOCHE propose qu'un.e secrétaire administratif.ve s'en charge.

Monsieur Bruno MENGOLI décide de reporter la validation des deux PV lors de la prochaine séance.

3/ PRESENTATION DU DUERP PAR LA SOCIETE JLO CONSEIL, SUITE A L'INTEGRATION DU PLAN D' ACTIONS SUR LES RISQUES PSYCHO-SOCIAUX

Monsieur Jacques BERGNA, représentant SUD, vient d'arriver.

Madame Sophie FLAMENT rappelle le contexte d'intervention et la démarche mise en place par la société Jlo Conseil en vue d'intégrer le plan d'actions sur les risques psycho-sociaux dans le document unique d'évaluation des risques psychosociaux (DUERP).

Monsieur Eric LOCICERO demande des précisions sur le terme « intégration » des risques psycho-sociaux dans le DUERP. Qu'est-ce que cela signifie ?

Madame Sophie FLAMENT rappelle les principes et modalités d'intervention. Elle précise également que l'enquête d'évaluation a été menée par une équipe composée de trois personnes (Madame Sophie FLAMENT, responsable prévention des RPS et chef de projet, Madame Elise CHAUMON, responsable des conditions de travail et Madame Laetitia GIRON, consultante psychologue au travail). Elle relève par ailleurs que le corps enseignant a peu participé au projet. Il a en effet été difficile de les mobiliser, malgré une communication importante à tous les agents en amont du lancement du projet.

Monsieur Philippe BOURDIER ajoute que le médecin de prévention n'a pas été présent dans le COPIL car non disponible puis il est parti à la retraite au premier trimestre 2017.

Monsieur Vincent TIFFOCHE conseille de se rapprocher du Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris qui se situe à la Villette pour étudier la possibilité d'une mutualisation de l'offre de médecine de prévention.

Madame Sophie FLAMENT poursuit en précisant que des entretiens collectifs ont été privilégiés par rapport à des entretiens individuels. Cependant, si un agent souhaitait s'entretenir individuellement avec l'équipe Jlo Conseil alors un entretien individuel était proposé.

14% des agents ont été reçus en entretien.

Monsieur Philippe BOURDIER trouve que le chiffre de 14% n'est pas pertinent pour cerner la part des administratifs et des enseignants rencontrés. Il faudrait distinguer les deux.

Monsieur Eric LOCICERO souligne que seuls trois enseignants ont été rencontrés. Est-ce que ce sont des titulaires ? Des contractuels ? Des hommes ? Des femmes ?

Madame Sophie FLAMENT précise qu'il y a à la fois des hommes et des femmes. Mais peu d'enseignants ont souhaité participer à cette enquête.

Madame Sophie FLAMENT enchaîne en précisant que le diagnostic a été présenté à l'ensemble des agents (administratifs et enseignants) en décembre 2017, ainsi que des exemples concernant les actions envisagées.

Le plan d'actions sur les risques psycho-sociaux a été formalisé autour de cinq thématiques :

- 1° Environnement et conditions de travail
- 2° Organisation du travail
- 3° Relations professionnelles
- 4° Politique RH
- 5° Sens et perspectives

Pour chaque objectif, une action, un pilote, un niveau de gravité et une probabilité ont été identifiés.

Monsieur Philippe BOURDIER s'interroge sur les modalités d'intégration des risques psycho-sociaux dans le document unique d'évaluation des risques psycho-sociaux. Est-ce que ce document doit être dans un cahier ?

Monsieur Christian BROSSARD répond que ces deux documents font partis du DUERP global.

Monsieur Philippe BOURDIER demande s'il faut un document unique papier consultable ?

Monsieur Bruno MENGOLI répond que oui.

Monsieur Vincent TIFFOCHE précise qu'il y a plusieurs possibilités :

- soit une fusion des deux documents
- soit le plan d'actions sur les RPS est porté en annexe au DUERP existant.

Dans les deux cas, ce document doit être consultable par tous. C'est une obligation réglementaire.

Monsieur Christian BROSSARD rappelle que le plan d'actions a été élaboré à partir de cinq thématiques. Les unités de travail ont ensuite été identifiées, puis les facteurs de risque, les actions déjà engagées, les actions futures, le ou les services pilotes, le niveau de gravité et la fréquence de chaque risque, le délai d'action défini pour la mise en œuvre des actions futures (court terme, moyen terme ou long terme) et les commentaires éventuels.

Madame Sophie FLAMENT propose de citer une ou plusieurs personnes comme pilote.s pour certaines actions au lieu de mentionner uniquement le ou les services pilote.s.

Monsieur Bruno MENGOLI ajoute que cela évite de réviser le document dès qu'un agent pilote quitte l'établissement.

Madame Sophie FLAMENT précise qu'il faudra de toute manière revenir régulièrement sur le document pour l'actualiser car cet outil doit être dynamique. Par ailleurs, elle ajoute qu'il est possible de rajouter une colonne « priorisation » pour que l'outil soit plus parlant.

Monsieur Christian BROSSARD répond que la mise en forme a été choisie en fonction de ce qui avait déjà été fait dans le DUERP existant. C'est pourquoi, le délai d'action pour chaque risque a été défini en fonction du niveau de gravité et de la fréquence.

Monsieur Philippe BOURDIER donne des précisions sur le délai d'action :

- Court terme = moins d'un an ;
- Moyen terme = 2 à 3 ans ;
- Long terme = 5 ans ou plus.

Il sera difficile de supprimer l'ensemble des risques identifiés dans le plan d'actions mais au moins on se fixe nous-mêmes des objectifs pour y parvenir.

Monsieur Christian BROSSARD rajoute qu'il faudra peut-être rajouter ou supprimer des lignes lors des prochaines réunions du CHSCT car c'est un outil évolutif.

Monsieur Philippe BOURDIER s'interroge sur les modalités de diffusion et de communication du document aux agents. Plusieurs agents ont exprimé leur déception à la suite de la réunion d'information en décembre 2017. Ils ont eu l'impression de n'avoir pas été entendus. Il faut donc communiquer là-dessus.

Monsieur Christian BROSSARD précise que les propos des agents n'ont pas été reformulés. Les retours des agents ont bien été pris en compte.

Monsieur Vincent TIFFOCHE rappelle que les résultats de ce travail doivent être transmis en toute transparence aux agents de l'établissement. C'est une obligation réglementaire. Le document unique d'évaluation des risques professionnels doit être transmis aux agents qui en font la demande. Il propose de communiquer le DUERP aux services afin d'obtenir leur ressenti. Ceci permettra de procéder à une première actualisation du DUERP en fonction des retours. De plus, il est essentiel d'expliquer aux agents que les problèmes individuels n'apparaissent pas forcément dans le DUERP car ils sont englobés dans des problématiques plus générales.

Monsieur Eric LOCICERO trouve cela intéressant mais il se demande comment est répertorié le mal-être d'un enseignant par exemple dans le plan d'actions ?

Monsieur Vincent TIFFOCHE répond qu'il faudra alors définir une procédure d'alerte.

Monsieur Jean-Marc CHANTEUX ajoute qu'il est en plus regrettable que les enseignants n'aient pas plus participé à cette enquête.

Monsieur Vincent TIFFOCHE confirme que ceci est fâcheux, notamment pour les vacataires qui interviennent pour de courtes périodes car le mal-être est souvent important chez ce type de population.

Monsieur Bruno MENGOLI souligne par ailleurs l'importance de modifier les couleurs utilisées pour différencier les cinq thématiques.

Monsieur Philippe BOURDIER précise qu'il n'y a pas eu de réflexion menée là-dessus.

Monsieur Bruno MENGOLI souhaite des couleurs neutres, notamment pour la thématique « relations professionnelles ».

Monsieur Bruno MENGOLI récapitule les modifications à apporter au document. Il propose que le document modifié soit présenté lors d'une prochaine séance et note que le document doit être diffusé aux responsables de service et aux enseignants pour avoir leur retour en vue d'une première actualisation en CHSCT.

Monsieur Philippe BOURDIER complète en disant qu'il est important de diffuser ce document aux enseignants car ils vont prendre conscience de certaines choses (ex : problème de rangement des salles).

Monsieur Bruno MENGOLI demande aux représentants du personnel de faire remonter les remarques des agents en vue de modifications ultérieures lors des prochaines séances en CHSCT.

Monsieur Eric LOCICERO admet que parfois les enseignants ne font pas attention aux informations transmises par l'administration. Ici, seuls trois enseignants ont participé à cette enquête et il est vrai que beaucoup d'enseignants ne sont pas toujours présents à l'école donc c'est un peu compliqué. Il propose de faire un questionnaire pour les enseignants.

Monsieur Bruno MENGOLI rappelle que le travail a été fait. On ne va pas recommencer l'enquête.

Monsieur Jean-Marc CHANTEUX propose de mentionner dans le plan d'actions les risques qui peuvent concerner les enseignants.

Monsieur Bruno MENGOLI répond que c'est aussi aux représentants du personnel de faire vivre ce plan d'actions auprès des administratifs et des enseignants. Effectivement, il y a eu un manque de réactivité du corps enseignant pour cette enquête. Pas sûr que ce soit le cas dans les autres ENSA.

Monsieur Vincent TIFFOCHE répond que généralement c'est le cas partout. Il ne s'agit pas de refaire une enquête sur les risques psycho-sociaux car il faut un tiers neutre pour mener cette enquête, comme la société Jlo Conseil. Par contre, il est possible d'animer un groupe de travail avec les enseignants pour

relire le DUERP et le plan d'actions sur les RPS. Si une ligne interpelle les enseignants alors il faudra reformuler cette ligne en CHSCT.

Monsieur Jean-Marc CHANTEUX trouve qu'il y a un gros manque dans ce plan d'actions : la relation des enseignants avec les instances de l'école.

Monsieur Philippe BOURDIER regrette que les enseignants soient passés à côté de cette enquête. Il faut en tout cas lancer quelque chose de ce côté-là. Il y a une urgence. Il propose de faire un COPIL avec la société Jlo Conseil là-dessus.

Monsieur Jean-Marc CHANTEUX propose que le groupe de travail réunisse également des enseignants titulaires car aucun enseignant titulaire n'est élu au CHSCT.

Monsieur Bruno MENGOLI est favorable à la création d'un groupe de travail avec l'agent de prévention en appui.

Monsieur Vincent TIFFOCHE propose que la colonne « commentaires » devienne la colonne « actions réalisées ». Il faut en effet une colonne pour les actions réalisées. Il ajoute que le terme « réalisé » (ligne 11 du plan d'actions, dernière colonne) soit supprimé.

Par ailleurs, il précise qu'il est important de mentionner les outils mis en place malgré les difficultés en vue de supprimer le ou les risques identifiés.

Enfin, il propose de prévoir une introduction au DUERP afin de faire la jonction entre le diagnostic et le plan d'actions.

Monsieur Christian BROSSARD précise que le point d'ouverture de présentation du plan d'actions peut être le rappel de la définition d'un risque psychosocial, les points clés du diagnostic et les grandes lignes de ce diagnostic.

Monsieur Bruno MENGOLI ajoute qu'il faudra prévoir une note d'information pour introduire cela.

Monsieur Philippe BOURDIER propose par exemple d'expliquer le code couleur de la fréquence (vert, jaune, orange, rouge) en introduction.

Monsieur Bruno MENGOLI récapitule les débats. Plusieurs corrections doivent être apportées au plan d'actions sur les risques psycho-sociaux (couleurs des thématiques, création d'une colonne « actions réalisées »). Par ailleurs, le document sera présenté aux agents (administratifs et enseignants). Les représentants du personnel se proposent de piloter cette action.

Monsieur Bruno MENGOLI demande si les représentants du personnel donnent leur approbation, sous réserve des éléments mentionnés ci-dessus ?

Les représentants du personnel donnent leur approbation.

Monsieur Jean-Marc CHANTEUX demande si le DUERP sera remis à l'ordre du jour du CHSCT au moins une fois dans l'année ?

Monsieur Vincent TIFFOCHE précise qu'il doit être actualisé au moins une fois par an voire plusieurs fois si cela est nécessaire (ex : réorganisation d'un service). Il faudra également que le CHSCT élabore un programme annuel sur le suivi et les actions à mener pour l'année 2018.

4/ BILAN DES OS SUR LES VISITES DU CHSCT

Monsieur Marc FAYOLLE LE MANS annonce qu'une visite du site Flandre a eu lieu en janvier 2018, en présence de Monsieur Vincent TIFFOCHE, inspecteur santé et sécurité au travail.

Monsieur Philippe BOURDIER précise que trois points ont été mis en évidence :

- la visite de l'atelier maquette est satisfaisante ;

- Monsieur Vincent TIFFOCHE a pris note de la problématique de l'amiante dans l'établissement ;
- la terrasse (toit) de l'établissement doit être sécurisée.

Monsieur Jean-Marc CHANTEUX est surpris car il lui semblait qu'il n'y avait pas de problème concernant la présence d'amiante dans l'établissement.

Monsieur Vincent TIFFOCHE répond qu'il y a de l'amiante dans l'établissement. Un diagnostic amiante a été réalisé (cf. dossier technique amiante). L'amiante a été encapsulée, cependant le point de vigilance concerne la maintenance. Il faut veiller à prendre des précautions en cas de travaux. Cela suppose de faire obligatoirement un diagnostic amiante avant travaux, même pour faire un simple trou à la perceuse dans le mur.

Monsieur Jean-Marc CHANTEUX demande si l'école dispose d'un plan précis sur les zones amiantées ?

Monsieur Christian BROSSARD répond qu'il n'y a aucune obligation à indiquer aux agents les zones amiantées au sein de l'établissement.

Monsieur Philippe BOURDIER précise que le dossier technique amiante (DTA) est régulièrement mis à jour. Il comporte également des préconisations pour les entreprises externes qui interviennent dans l'établissement. Il est consulté avant toute intervention.

Monsieur Vincent TIFFOCHE ajoute qu'il faut également consulter le DTA avant des travaux de maintenance en interne (ex : passage d'un câble).

Monsieur Bruno MENGOLI demande comment les agents procèdent aujourd'hui au sein de l'établissement lorsqu'il y a des travaux de maintenance ?

Monsieur Philippe BOURDIER répond que les agents passent par des percements existants.

Monsieur Bruno MENGOLI demande comment cela se passe en cas de percement ?

Monsieur Philippe BOURDIER répond que l'établissement fait alors venir une entreprise extérieure.

Monsieur Jean-Marc CHANTEUX s'interroge sur le danger que cela représente pour les enseignants et les étudiants. Si un cours a lieu juste à côté d'un percement dans le mur, qu'en est-il ?

Monsieur Philippe BOURDIER répond qu'il n'y a pas de problème car le percement existe déjà. D'ailleurs, très souvent les travaux de maintenance ont lieu pendant les congés et elles tiennent compte des préconisations du DTA.

Monsieur Bruno MENGOLI souligne qu'il est important d'être vigilant concernant les petits travaux réalisés au sein de l'école.

Monsieur Christian BROSSARD demande s'il y a une ligne dans le DUERP qui prévoit la formation des agents qui interviennent dans l'établissement ? Si ce n'est pas le cas, il serait opportun d'en prévoir une.

Monsieur Philippe BOURDIER soutient cette proposition. Par ailleurs, il demande à Monsieur Vincent TIFFOCHE s'il est possible de transmettre une information sur les formations ouvertes aux agents du ministère sur cette thématique.

Monsieur Vincent TIFFOCHE s'engage à le faire.

Monsieur Jean-Marc CHANTEUX demande si l'établissement dispose d'un document qui recense les zones d'intervention pour la terrasse (toit) ? Est-ce que ce document est consultable ?

Monsieur Philippe BOURDIER répond par la négative.

Monsieur Bruno MENGOLI précise que des travaux doivent être entrepris sur la terrasse. Ces travaux ont été portés au Plan Pluriannuel d'Intervention (PPI). Il y a en effet un problème d'échantéité et des rambarde de sécurité doivent également être installées. Une étude va être menée là-dessus par un cabinet d'études. En attendant, l'établissement n'est pas conforme donc il faut bien veiller à informer les entreprises extérieures qui interviennent sur la terrasse.

Monsieur Philippe BOURDIER précise que des plans existent. Ils ne sont pas consultables par tous. Il demande si ces plans doivent être accessibles à tous ?

Monsieur Bruno MENGOLI rappelle que l'établissement a un PPI avec un budget : 2 000 000 euros. Le ministère va faire des choix en fonction des priorités prédéfinies. Les subventions sont fléchées par le ministère donc l'établissement ne peut pas faire ce qu'il veut. On peut commencer à avancer sur les études dans un premier temps. On est en tout cas d'accord que ce problème est lié à la vétusté de l'établissement.

Monsieur Eric LOCICERO suppose qu'à l'origine la terrasse ne devait pas être accessible donc l'aménagement n'a pas été fait à ce moment-là.

Monsieur Vincent TIFFOCHE précise qu'il y a eu un changement de réglementation.

Il précise qu'aucune obligation réglementaire n'existait à la construction de l'école pour la sécurisation de la terrasse. Désormais, il existe une obligation de moyens et de résultats. Par conséquent, il faut sécuriser le toit en fonction des risques évalués.

Il y a toutefois un problème concernant la VMC car elle est quasiment au bord donc il faut veiller à bien sécuriser cette zone. Il faut surtout informer les entreprises extérieures avec qui l'établissement a conclu un marché.

Monsieur Christian BROSSARD déclare qu'il faut alors modifier le marché en cours pour inclure une clause spécifique là-dessus.

Monsieur Vincent TIFFOCHE complète en précisant qu'il faut rajouter une clause pour obliger une entreprise extérieure à effectuer une visite préalable avant toute intervention sur le toit. Ainsi, on sécurise la situation.

Monsieur Bruno MENGOLI ajoute qu'il faut mentionner dans le futur marché que l'établissement n'est pas aux normes donc il faut une visite préalable obligatoire avant travaux.

Monsieur Vincent TIFFOCHE complète en précisant que l'entreprise doit faire également des préconisations et cela doit être un critère de choix du prestataire lors d'un appel d'offre.

Monsieur Bruno MENGOLI dit qu'il faut aussi veiller à rajouter cela dans l'avenant du marché en cours.

Monsieur Vincent TIFFOCHE appelle à la vigilance sur ce sujet car si un accident a lieu, l'inspection du travail sera saisie pour enquête.

5/ BILAN SUR LES TRAVAUX EFFECTUES (2017) ET PRESENTATION DES TRAVAUX PREVUS SUR L'ANNEE 2018

Monsieur Bruno MENGOLI précise que le BR1 aurait dû être voté au Conseil d'Administration (CA) cette semaine.

Monsieur Philippe BOURDIER fait un bilan des travaux effectués au titre de l'année 2017 : il y a eu des travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Ainsi, une personne à mobilité réduite doit pouvoir avoir jusqu'au deuxième étage (excepté l'amphi 302). Il y a un cheminement depuis l'entrée de l'école (avenue Flandre). Les travaux d'accessibilité au pavillon sont en cours. La cours est en travaux actuellement. Il est prévu de mettre un revêtement minéral et végétal, mais il y a un doute sur la pousse du végétal...

Concernant les travaux prévus pour 2018, Monsieur Philippe BOURDIER déclare que l'établissement a obtenu une subvention du ministère de la Culture pour rénover les salles de cours. Il espère également trouver un financement interne pour rénover l'amphi 302.

Monsieur Marc FAYOLLE LE MANS souligne que l'état général de l'amphi 302 est préoccupant. Il se dégrade depuis plusieurs années.

Monsieur Bruno MENGOLI précise qu'il faut élaborer un programme travaux pour l'année 2018. Le ministère de la Culture a fléchi trois priorités :

- Les salles de cours (une salle pourra être rénovée)
- 100 000 euros pour le SSI (cependant il faut 260 000 euros pour le rénover entièrement donc il faut trouver le complément en interne)
- Le parc informatique

Monsieur Christian BROSSARD ajoute que des demandes ont été faites au ministère de la Culture pour améliorer la qualité de vie des agents et étudiants (ex : les toilettes). L'établissement a obtenu 1/3 de crédits supplémentaires cette année.

Monsieur Jean-Marc CHANTEUX demande qui siège à la commission travaux ?

Monsieur Philippe BOURDIER répond qu'il s'agit de CHASLIN, COHEN et SAUBOT.

Monsieur Jean-Marc CHANTEUX souhaite qu'un membre du CHSCT y participe.

Monsieur Marc FAYOLLE LE MANS précise qu'il n'a jamais été convoqué pour la commission travaux.

Monsieur Philippe BOURDIER déclare que c'est normal car elle n'a pas été convoquée depuis un moment.

Monsieur Bruno MENGOLI propose la rédaction d'une note afin d'expliquer aux agents de l'établissement les travaux entrepris dans la cours de l'école.

Monsieur Philippe BOURDIER annonce qu'une affiche est en cours de réalisation.

Monsieur Jean-Marc CHANTEUX souligne que des choses sont aberrantes pour lui. Il y a par exemple une pente vers le pavillon pour accéder à l'atelier.

Par ailleurs, une pelouse va être plantée. Elle doit permettre la circulation des personnes à mobilité réduite. Qu'en est-il des malvoyants ? Des non-voyants ? Il y a un problème de cheminement signalétique.

Monsieur Eric LOCICERO précise qu'une équipe a été mandatée pour évaluer ces espaces. Le problème concerne les concepteurs. Il faut une note et un plan d'accessibilité.

Monsieur Bruno MENGOLI dit qu'un plan de communication est prévu. Il serait bien d'avoir un dossier synthétique avec DCE à transmettre aux membres du CHSCT pour observations. Il propose que les membres du CHSCT transmettent leurs observations par courriel.

Les représentants du personnel sont d'accord pour procéder ainsi.

Monsieur Philippe BOURDIER ajoute qu'il y a aussi la question de l'éclairage pour les malvoyants.

Monsieur Jean-Marc CHANTEUX souhaite un vrai suivi du CHSCT sur ces sujets.

Monsieur Bruno MENGOLI acte cela. Monsieur Marc FAYOLLE LE MANS participera à la commission travaux. De plus, un dossier doit être communiqué aux membres du CHSCT et un affichage doit être prévu pour informer les agents.

Monsieur Jacques BERGNA informe que l'abri du gardien sera monté en avril, après les vacances de Pâques. La maquette est actuellement à l'atelier.

6/ PARITE HOMMES/FEMMES, LUTTE CONTRE LE HARCELEMENT ET FOCUS SUR LA PROCEDURE DISCIPLINAIRE ET LES SANCTIONS PENALES

Monsieur Bruno MENGOLI déclare que l'établissement est globalement bon en ce qui concerne la parité femmes/hommes.

Monsieur Jean-Marc CHANTEUX précise que cela dépend des champs disciplinaires.

Monsieur Bruno MENGOLI constate des tendances, notamment pour les champs TPCAUI et VT, de même chez les contractuels.

Il y a un travail à mener dans la mise en place des instances et une nécessité d'aborder cette question de parité dans son ensemble au niveau du Conseil d'Administration (CA). Il propose la mise en place d'un groupe de travail.

L'établissement se doit également d'agir sur la prévention et la lutte contre le harcèlement. Ce chantier doit être engagé en CA. Il s'interroge cependant sur la manière dont s'articule la position de l'établissement sur cette question par rapport au droit pénal... ?

Une charte doit d'ailleurs être prochainement élaborée par l'établissement. Le ministère de la Culture s'est engagé à communiquer un tronc commun pour établir la charte. Monsieur Bruno MENGOLI précise qu'il aura une réunion de travail sur ce sujet en avril 2018.

Monsieur Vincent TIFFOCHE précise que les statistiques sur la parité femmes/hommes relèvent de la compétence du CT et non du CHSCT.

Il précise que l'objectif est d'arriver à 50,1% de femmes représentées dans les instances. Il pense que cela va prendre du temps. Il demande que la charte égalité de l'ENSAPLV lui soit communiquée pour avis lorsqu'elle sera prête.

En ce qui concerne le harcèlement, le sujet est complexe à traiter car le harcèlement peut prendre plusieurs formes : il peut être horizontal (entre collègues de même niveau hiérarchique) ou vertical (N+1 ou N+2 envers N). Il faut donc une politique volontariste là-dessus et il est essentiel de mentionner cela dans le règlement intérieur.

Monsieur Christian BROSSARD annonce que le règlement intérieur sera donc adapté en conséquence.

Madame Amandine KOWALSKI ajoute que le livret d'accueil étudiant devra également être modifié.

Monsieur Bruno MENGOLI s'interroge sur le rôle de la direction pour dénoncer de tels faits. A quel moment faut-il saisir le procureur de la République ? Le dossier de l'agent doit-il être transmis ?

Monsieur Vincent TIFFOCHE fait référence à l'article 40 du Code de procédure pénale. La direction a l'obligation de le transmettre au procureur de la République. L'établissement peut se rapprocher du service des ressources humaines du ministère.

Cependant, il est essentiel d'avoir des éléments avant de transmettre le dossier au procureur de la République. C'est une question de gradation.

Monsieur Christian BROSSARD pense qu'il est nécessaire d'identifier un ou une référent.e dans l'établissement. Il précise également que le personnel d'encadrement de l'administration centrale du ministère de la Culture a l'obligation de se former sur ces questions. Ce n'est pas encore le cas pour les établissements publics.

Monsieur Philippe BOURDIER trouve étrange d'intégrer le harcèlement dans la charte égalité femmes/hommes.

7/ POINTS DIVERS

- Note de service du secrétariat général relative à la communication des orientations ministérielles en matière de santé et sécurité au travail pour l'année 2018

Cette note permet de donner de manière synthétique les objectifs de l'année 2018. Six axes prioritaires sont identifiés pour cette année :

- 1° la structuration du réseau des conseillers et assistants de prévention ;
- 2° une meilleure prise en compte des enjeux liés à la co-activité lors des interventions d'entreprises extérieures ;
- 3° une vigilance accrue sur la maîtrise des risques liés à l'exposition aux fibres d'amiante et aux poussières de plomb ;
- 4° le renforcement des actions de prévention des risques psycho-sociaux ;
- 5° la prise en compte des facteurs de pénibilité en matière de prévention primaire ;
- 6° la poursuite de l'organisation de la médecine de prévention au sein du ministère au regard du contexte de pénurie.

Il est important que chaque CHSCT travaille sur ces six points au cours de l'année 2018.

Monsieur Jean-Marc CHANTEUX demande qui est en charge du suivi de la co-activité au sein de l'établissement ? Est-ce l'agent de prévention ?

Monsieur Vincent TIFFOCHE précise que l'agent de prévention n'est pas le seul à être concerné par ce sujet.

Monsieur Christian BROSSARD demande s'il faut que l'établissement documente cela ?

Monsieur Vincent TIFFOCHE répond par l'affirmative. Il n'y a pas de livrable actuellement disponible sur Sémaphore. Il faut se référer aux tableaux à la fin de la note relative aux orientations ministérielles en matière de santé et sécurité au travail. Par ailleurs, pour information, le BSST du service des ressources humaines ministériel travaille actuellement là-dessus.

Monsieur Bruno MENGOLI propose de mettre ce sujet à l'ordre du jour d'un prochain CHSCT.

Monsieur Vincent TIFFOCHE souligne que ceci a également un second objectif : la pénibilité. Un chapitre entier du Code du travail est consacré à cela. Chaque réforme sur ce sujet est du moins-disant pour les agents. Dans l'établissement, seuls les agents qui exercent un travail dans le bruit et/ou de manutention de charges sont concernés. Il faut par contre mettre en œuvre une campagne de prévention sur ce sujet.

- Nouveau référencement en matière de protection sociale complémentaire (mutuelle) (pour information)

Monsieur Vincent TIFFOCHE précise que tous les agents publics ont l'obligation de souscrire à une complémentaire santé.

Monsieur Bruno MENGOLI demande que les agents soient informés.

Madame Amandine KOWALSKI répond que le service RH a pris contact avec les trois organismes référencés. Un organisme n'a pas encore répondu. Les offres seront transmises aux agents dans les prochains jours.

Monsieur Vincent TIFFOCHE annonce que les registres santé sécurité au travail et dangers imminents sont disponibles sur Sémaphore. Il faut les imprimer et les diffuser aux agents.

Par ailleurs, il inspectera l'établissement les 21, 22 et 23 novembre 2018.

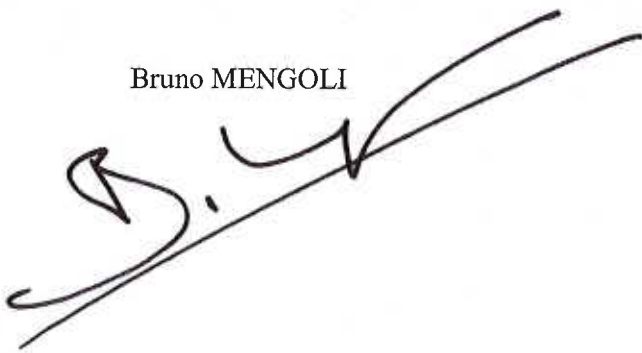
Enfin, il précise qu'il souhaite être invité aux prochaines séances de groupe de travail du CHSCT.

Monsieur Bruno MENGOLI fixe le prochain CHSCT le 8 juin 2018 de 14h à 17h.

Plus personne ne prend la parole, la séance est levée à 13h55.

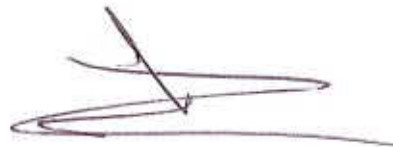
Le président

Bruno MENGOLI

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B. Mengoli', written over a horizontal line.

Le secrétaire

Marc FAYOLLE DE MANS

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Fayolle de Mans', written over a horizontal line.